

Examen
Droit des procédures collectives
(Session rattrapage)(Durée: 2 heures)

Partie I : Questions de cours (12pts)

- 1) Donnez une définition sommaire de l'entreprise. **(2pts)**
- 2) Quelles sont les techniques couramment utilisées en matière de diagnostic ? **(2pts)**
- 3) Qui est chargé de l'alerte en matière d'entreprises en difficultés économiques ? **(2pts)**
- 4) Quelles sont les personnes susceptibles de bénéficier du régime de redressement des entreprises en difficultés économiques ? **(2pts)**
- 5) Quel est le rôle et la démarche du conciliateur en matière d'entreprises en difficultés économiques ? **(2pts)**
- 6) Quelles sont les risques que peut encourir le dirigeant en cas de faillite de sa société ? **(2pts)**

Partie II : Cas pratique (8 pts)

Dans le cadre du redressement d'une entreprise en difficultés économiques le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis 1, vous désigne en qualité de commissaire à l'exécution pour réaliser une opération de location gérance de la société « X Y Z »

A cet effet, vous êtes chargés d'encaisser les loyers provenant de cette location et de procéder à leurs distributions. On vous fournit les éléments suivants :

La société a été louée avec un loyer mensuel de vingt mille dinars (20.000 DT) pendant une durée de 7 ans sachant qu'elle a des dettes de : 2.100.000 Dinars réparties comme suit :

| | | |
|-------------------------------------|---|-----------|
| ✓ Créances des salariés | = | 250.000DT |
| ✓ Créance impôt | = | 150.000DT |
| ✓ Créance CNSS | = | 350.000DT |
| ✓ Dettes bancaires (avec garantie) | = | 750.000DT |
| ✓ Dettes ordinaires (sans garantie) | = | 600.000DT |

Total = 2.100.000

Bonne chance